

LE PETIT LIVRE DES ASSURANCES SOCIALES · CHAPITRE 7.3

L'assurance-maladie : obligation, primes, participation, indemnités journalières

TransparenceRH

Toute personne domiciliée en Suisse doit avoir une assurance-maladie de base, et chacun paie sa propre prime, sans participation obligatoire de l'employeur. Pourtant, le…

300	700	15	412
franchise ordinaire par année	quote-part maximale d'un adulte (350 enfant)	francs par jour d'hôpital	prime moyenne 2027 par mois



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Toute personne domiciliée en Suisse doit s'assurer pour les soins en cas de maladie dans les trois mois qui suivent sa prise de domicile ou sa naissance ; le Conseil fédéral prévoit des exceptions, par exemple pour les étudiants étrangers qui disposent d'une couverture équivalente (LAMal 3 ; OAMal 2).



LA RÈGLE

À retenir

Participation aux coûts : franchise ordinaire de **300** francs par année (adultes), franchises à option de **500 à 2 500** francs ; puis quote-part de **10 %**, au plus **700** francs pour un adulte et **350** pour un enfant (OAMal 93 et 103).



LA RÈGLE

La règle clé

Ingénieure arrivée de Lyon le 1er mars 2027 qui s'affilie le 20 mai : Affiliation dans les 3 mois : couverture rétroactive dès le 1er mars, primes dues dès cette date (LAMal 3 al. 1 et 5 al. 1)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« 300 de franchise, 10 % jusqu'à 700, 15 francs par jour d'hôpital : le reste, c'est l'assureur. »



LE PIÈGE

Le piège

Ajouter la contribution hospitalière au plafond de 700 francs. Les 15 francs par jour sont dus en plus de la quote-part, sans plafond annuel. Autre erreur : percevoir une participation sur les soins d'une femme enceinte dès la 13e semaine, même pour une maladie sans lien avec la grossesse.



LA BASE LÉGALE

Les références

LAMal art. 1a, 3, 5, 7, 8, 10, 25, 61, 64, 64a, 65, 67 à 72 ; OAMal art. 2, 8, 11, 93, 103 et 104.



Le cas express

Facture d'hôpital de 2 000 francs en juin ; la franchise de 300 et 650 francs de quote-part sont déjà payés. Que paie l'assuré pour 4 jours (sortie comprise) ?

> ✓ **95 francs** Quote-part 50 francs (solde du plafond de 700) + 3 jours x 15 = 45 francs.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier l'affiliation dans les 3 mois.
- ☐ Déduire la franchise de la première facture.
- ☐ Calculer 10 % jusqu'au plafond de 700 ou 350.
- ☐ Ajouter 15 francs par jour d'hôpital, sauf exemption.
- ☐ Exempter la maternité dès la 13e semaine.

Base légale : LAMal art. 1a, 3, 5, 7, 8, 10, 25, 61, 64, 64a, 65, 67 à 72 ; OAMal art. 2, 8, 11, 93, 103 et 104.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/as-lamal.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 24 novembre 2026.